

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
www.parlementfrancophone.brussels

Commission interparlementaire commune
au Parlement francophone bruxellois,
au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

Convocation¹

**Mardi 23 avril 2019 – à l'issue de la réunion de la commission interparlementaire commune au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune
Rue du Lombard, 69 – Salle 201**

Ordre du jour

- 1. Approbation du règlement d'ordre intérieur de la commission**
- 2. Désignation des coprésidents et des vice-présidents**
- 3. Projet de décret et ordonnances conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française relatif à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises**
doc. PFB 144 (2018-2019) n° 1
doc. PRBC A-862-1 – 2018-2019
doc. ARCCC B-172/1 – 2018-2019
 - Désignation des corapporteurs / des corapporteuses (vote).
 - Exposé des auteurs du projet de décret et ordonnance conjoints.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble de la proposition de décret et ordonnance conjoints.

4. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Composition de la commission

Délégation du PRB et de l'ARCC :

Membres effectifs :

PS: Mme Caroline Désir, M. Marc-Jean Ghysels, M. Julien Uyttendaele.
MR: M. Vincent De Wolf, Mme Anne-Charlotte d'Ursel.
DéFI: M. Emmanuel De Bock.
cdH: M. Benoît Cerexhe.
Ecolo: Mme Zoé Genot.
Open Vld: M. Stefan Cornelis.
sp.a: M. Jef Van Damme.
Groen: M. Bruno De Lille.
N-VA: Mme Cielkje Van Achter

Délégation du PFB :

Membres effectifs :

PS : Mme Isabelle Emmerly, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, M. Hasan Koyuncu, Mme Kenza Yacoubi
MR : M. Alain Courtois, Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Serge de Patoul, M. Michaël Vossaert
cdH : Mme Julie de Grootte
Ecolo: Mme Magali Plovie

Membres suppléants :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Bea Diallo, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Amet Gjanaj, Mme Simone Susskind
MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Ahmed El Khannouss
Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*
En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).